

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

du 24 avril 2009

L'an deux mil neuf et le vingt quatre avril deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Membres présents : MM JOURDEN J, MOISAN G, MOISAN E, MARTIN P, BOULVARD P, GAUTIER D, KERHER F, LE GUEN F, LE YAN P, OLLIVIER D, THORAVAL G.

Membres absents :

Secrétaire de séance : Pascale LE YAN

1 - LECTURE DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES 12 ET 25 MARS 2009

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du Conseil des 12 et 25 mars 2009, avant d'en demander l'approbation aux membres présents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la dernière séance.

2 – Aménagement du bourg

Monsieur le Maire présente le projet de sécurité dans le bourg proposé par la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) en présence également de monsieur Pascal MARTIN, Adjoint au Maire chargé des travaux de voirie.

Après cette présentation, le conseil municipal autorise le Maire ou son Premier Adjoint à demander des devis aux différentes entreprises compétentes.

3 – Personnel Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Anne-Claire GUILLET du Centre de Gestion des Côtes d'Armor a rendu son rapport concernant la réorganisation des services de l'école.

Le travail sur la clarification des missions des unes et des autres a rapidement conduit à la nécessité de réorganiser les plannings.

Il s'avère également qu' après cette présentation, le travail pourrait être réalisé avec seulement deux personnes.

Etant donné que le contrat de Madame Véronique SOMMIER arrive à terme, le conseil Municipal après vote à bulletin secret (9 voix pour et 1 contre et 1 bulletin blanc) décide de ne pas renouveler son contrat.

Dès la rentrée prochaine, les tâches de Madame TAUPIN et CONSTANT seront redéfinies.

4 – Travaux à l'école

Monsieur Guy MOISAN, Adjoint au Maire, chargé du bâtiment communal présente le projet d'un futur préau indispensable dans la cour de l'école.

Le Conseil Municipal a demandé que d'autres devis soient demandés.

5 – Travaux à la salle polyvalente

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des travaux de bardage doivent être réalisés sur la façade de la salle polyvalente.

Après consultation auprès de trois entreprises, le devis de Yannick COQ qui a été retenu pour un montant de 2056,46 HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires pour réaliser ce projet.

6 – Repas du 8 mai

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé au restaurant « Le Saint Hemir » de Ploumagoar pour un montant de 25 €uros par personne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

Le Conseil Municipal décide également d'offrir un panier garni aux personnes de plus de 80 ans et ne pouvant assister au repas. Un budget de 20 €uros par panier a été voté. Mesdames Elise MOISAN et Pascale LE YAN sont chargées de commander les paniers garnis.

7 – Carte communale

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Péver était fortement intéressée par la création d'une carte communale. Suite à cette décision, Monsieur Guy MOISAN, Adjoint au maire à pris contact avec les services compétent. Une réunion à ce sujet aura lieu le 26 mai 2009 à 14 heures 00 à la Mairie.

8 – Questions diverses

Suite à un devis de l'entreprise TILLY, pour fournir les fleurs sur la commune, le conseil municipal vote à l'unanimité ce devis.

Les fleurs seront installées dans la première quinzaine de juin.

Une jachère fleurie sera semée prochainement sur le terrain près du boulodrome.

« Mardi au Clair de lune. »

Cette animation aura lieu le 28 juillet. Un référent communal doit être nommé. Monsieur Jean JOURDEN, Maire se propose.

Un référent billetterie doit être nommé également. Guy MOISAN, Adjoint au Maire se propose.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la nomination de ces deux personnes.

Clôt la séance à vingt trois heures quinze minutes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les maires présents.